

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 20 juin 2019, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Gaëtan Aellen, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Gaëtan Aellen, président : "Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la troisième séance du Conseil de ville de l'année 2019 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations à Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, ainsi qu'aux représentants de la presse. Bonsoir également à Monsieur Mario Castiglioni, administrateurs des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 5. Pour cette séance, je vous prie d'excuser notre conseiller municipal, M. Marcel Gilomen, qui a eu un petit accident professionnel. Pour commencer, je vous informe que j'ai reçu une résolution de la fraction libérale-radical. Par conséquent, il y aura un point 14 à l'ordre du jour. Ce point sera traité en deux temps, nous commencerons par voter l'entrée en matière de cette résolution sans discussion puis nous revoterons sur celle-ci après discussion."

M. Gaëtan Aellen, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2019
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2018 : décision
5. Adoption des comptes communaux 2018 : décision
6. Prendre connaissance du Programme de législature 2019 - 2022
7. Crédit d'engagement de CHF 743'000.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour la rénovation de la Route des Planches permettant d'accéder à l'entreprise Longines (par le sud) ainsi qu'au stade d'athlétisme et au stand de tir – décider du mode de financement : décision
8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire, en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire
9. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse, en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire
10. Traitement de la motion « Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune » déposée le 9 mai 2019 par la fraction libérale-radical (PLR) : décision
11. Motions et interpellations
12. Petites questions
13. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Swann Thommen (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS)

Sont excusés : M. Mathias Nikles (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Michel Meyer (ARC), Mme Danika Perret (ARC) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : M. Marcel Gilomen (vice-maire)

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Natacha Mengoli (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2019 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

## 3. Communications du président et du maire

M. Gaëtan Aellen, président : "Le samedi 18 mai dernier, plusieurs membres du bureau ont participé au spectacle de danse 2019 présenté par le cours de danse de Madame Marie Ruchonnet sur le thème de la comédie musicale Mozart l'opéra Rock. Un très beau spectacle avec 33 danseurs de tout âge et plus de 100 costumes sur scène. Je tiens à féliciter Madame Marie Ruchonnet pour tout le travail qu'elle a accompli pour l'organisation de ce spectacle. J'ai encore une communication importante à vous transmettre et vous remercie de sortir vos agendas. Je vous attends nombreux le vendredi 28 juin prochain à 19 h 00 à la Rue du Raisin et plus précisément devant la Boucherie Pellet, pour le cortège de l'Imériale. Nous aurons l'occasion d'offrir un verre de sangria à la population."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal s'est réjoui du résultat de la votation populaire du 19 mai dernier découlant du référendum de la décision du Conseil de ville du 13 décembre 2018 concernant la Maison de la musique. Le oui à la subvention d'investissement tout comme à la donation de l'ancien Manège a été approuvé par 646 oui (53,2 %) contre 569 non (46,8 %) pour un taux de participation de 42,2 %. Si le défi est encore de taille avant de voir les premiers artisans s'afférer, c'est un premier signal fort qui est donné par la population imérienne à la concrétisation de la Maison de la musique. L'Exécutif communal espère naturellement que ce projet d'ampleur suprarégionale pourra bientôt renforcer l'attrait de Saint-Imier en tant que Cité culturelle et d'histoire et qu'il trouvera en ce sens les moyens financiers, l'écoute et les énergies positives dont il a besoin pour devenir une réalité. Le Conseil municipal tient à adresser toute sa reconnaissance aux personnes passionnées et engagées qui ont donné et qui continuent à donner de leur temps pour la très belle opportunité

que représenterait l'assainissement de ce bâtiment historique, tant pour le visage du centre de notre commune que pour la communauté artistique régionale qui disposerait alors d'un instrument unique et de haute facture. Le Conseil municipal rappelle cependant que si cela ne devait pas être le cas dans un avenir relativement proche, un assainissement sécuritaire du bâtiment deviendra inévitable afin d'assurer la sécurité des riverains et d'éviter que certaines parties ne s'effondrent, en particulier au niveau des linteaux voûtés en pierre. Ce bâtiment fait partie du patrimoine architectural de notre commune et il est assorti de l'obligation de le conserver voire même de reconstruire en cas d'éboulement. Suite à la votation populaire, une rencontre a eu lieu avec les représentants de l'association Maison de la musique afin d'évoquer la suite du projet, les différentes étapes de travail et le modèle de collaboration avec les autorités. A cette occasion, l'association Maison de la musique a exprimé son souhait de voir la mise sur pied d'une commission municipale dans le but de soutenir les objectifs communiqués à la suite de la votation. Une démarche va également être entreprise prochainement par les porteurs du projet auprès du Conseil du Jura bernois et des autorités cantonales afin de connaître l'engagement tangible du canton suite à la décision du Corps électoral imérien. Compte tenu du caractère exceptionnel d'un tel objet et des arguments qui ont divisé ce vote, le Conseil municipal estime qu'il est important d'accorder tout son engagement mais aussi toute son attention afin d'accompagner au mieux l'association Maison de la musique sur la partition du succès. Il a ainsi pris la décision de constituer une commission spéciale paritaire entre l'Exécutif et le Législatif au sens de l'article 52 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier. Il proposera ainsi au Conseil de ville de nommer ses représentants lors de la prochaine séance du législatif. Le mandat de cette commission temporaire consistera notamment à accompagner le projet de Maison de la Musique ainsi qu'à veiller au respect des conditions fixées dans la décision du Conseil de ville et confirmées par le Corps électoral. Elle donnera finalement les impulsions au Conseil municipal à chaque étape importante du projet. Le mandat de la commission spéciale vous sera remis avec la documentation du prochain Conseil de ville qui traitera également de sa constitution."

#### 4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2018 : décision

M. Gaëtan Aellen, président : "Avant de passer au vote, je vais ouvrir la discussion. Toutefois, concernant ce point, pour celles et ceux qui souhaitent intervenir sur ce rapport, je vous remercie de signaler le numéro de page et le titre du chapitre concerné."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du Rapport du conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale durant l'année 2018, et l'accepte à l'unanimité. Ce rapport réalisé avec soin et précision, reflète tout le travail effectué par les actrices et les acteurs qui s'engagent chaque jour pour le bon fonctionnement de notre commune imérienne. De plus, les éléments rédigés dans ce rapport apportent à la fois une pensée réflexive ainsi qu'une réelle base de travail pour les différentes fractions. Au risque de se répéter, la fraction ARC remercie encore chacune et chacun pour cet investissement professionnel qui participe activement à la bonne cohésion de notre région."

M. Christian Tharin, PLR : "C'est avec plaisir que notre fraction a remarqué qu'une liste des dossiers traités par l'Exécutif soit à nouveau disponible dans ce rapport et nous remercions son auteur d'avoir pris en compte notre demande de l'année dernière. Notre fraction a également remarqué que toutes les commissions permanentes ont joint un rapport qui mentionne les activités effectuées en 2018. Cela représente une grande masse de travail et nous profitons de l'occasion pour remercier tous les commissaires pour le temps qu'ils investissent pour le bien-être de notre collectivité. Néanmoins, notre fraction regrette comme l'année dernière de ne pas connaître les activités des commissions temporaires ayant

fonctionné en 2018. Sait-on où en est le travail de la commission chargée de traiter la motion "Des vélos électriques à Saint-Imier" nommée en 2012 déjà ? Les résultats des commissions temporaires sur le traitement de la motion "Diversités et richesses culturelles", ainsi que sur celle sur la "Révision du règlement des indemnités", ne devraient-ils pas être également partie prenante du rapport de gestion 2018 ? Sans oublier les autres commissions temporaires que nous n'avons pas mentionnées. Les seules informations concernant une commission temporaire dans le document qui nous est soumis ce soir portent sur la rénovation du complexe des Halles de gymnastique, informations incluses dans le rapport du service des bâtiments. Enfin, les activités de certaines fondations sont également rapportées dans le présent document. Nous souhaiterions connaître à l'avenir les activités des autres fondations dont une majorité des élus siège dans leurs conseils de direction. Un exemple rapidement trouvé est naturellement la "Fondation Reine-Berthe". Malgré ces quelques remarques, notre fraction accepte le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration communale pendant l'exercice 2018, et réitère ses remerciements pour le travail effectué."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste a étudié avec attention le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2018. Comme nous l'avons dit chaque année, c'est avec un plaisir certain que nous prenons connaissance chaque année de ce rapport qui est certainement l'un des documents les plus importants de l'année. En effet, cela nous permet de constater de manière objective le travail qui a été réalisé ainsi que les tâches qu'il reste encore à accomplir. Nous apprécions de connaître nommément tous les acteurs des différents services et des différentes commissions car cela nous permet de contacter directement la bonne personne lorsque nous avons une demande à formuler ou un renseignement à demander. Je répète ce que nous avons déclaré il y a déjà 4 ans, à savoir que lorsque nous rencontrons un problème qui peut être réglé directement avec la bonne personne, nous renonçons à porter le problème devant le Conseil de ville déjà pour des problèmes d'efficacité et aussi de délai. Lorsque nous constatons qu'un problème doit être examiné ou résolu, il est peu productif d'attendre plusieurs semaines la prochaine séance du Conseil de ville. Nous engageons d'ailleurs les autres fractions à pratiquer ainsi et de finalement réserver notre Conseil de ville à des tâches plus fondamentales. Dans une commune, tout est important mais nous privilégions l'efficacité à la publicité. Dans ce rapport, un point a retenu notre attention. En effet, il n'y a pas de rapport concernant la Fondation Plein Soleil alors qu'une autre fondation (La Pelouse) y figure. C'est quand même notre conseil qui nomme le comité de fondation tous les 4 ans et cela mériterait bien de figurer dans le rapport. Finalement, la fraction socialiste adopte ce rapport à l'unanimité et nous profitons de remercier tous les membres des commissions et le personnel communal à quelque niveau qu'il se situe pour tout le travail effectué."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité.

##### 5. Adoption des comptes communaux 2018 : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

L'exercice 2018 boucle avec un bénéfice de CHF 1'316'784.63 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 1'698'378.23, alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de CHF 617'275.00 et un déficit du compte global de CHF 725'350.00, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 1'934'059.63 pour le compte général et de CHF 2'423'728.23 pour le compte global.

Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient par l'addition au compte général financé par l'impôt des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée.

Si l'on voulait résumer le résultat de l'année 2018, on pourrait dire que l'amélioration du résultat du compte général est de l'ordre de CHF 1'900'000.- par rapport au budget et qu'il peut s'expliquer comme suit :

- revenus fiscaux supplémentaires de CHF 675'000.- ;
- dissolution partielle de la provision pour la péréquation financière de CHF 275'500.- ;
- en lien avec les investissements planifiés mais non réalisés, amortissements du patrimoine administratif de 281'000.- de moins que prévu et charge d'intérêts à moyen et long termes inférieures de CHF 73'400.- par rapport au budget ;
- par des restitutions de tiers, notamment assurances maladie et accidents, CHF 85'300.- de plus que prévu ;
- CHF 211'900.- de dépenses en moins dans les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation ;
- CHF 90'200.- de taxes et prestations de services facturées en plus ;
- CHF 150'900.- de dédommagements supplémentaires des communes et des Syndicats de communes pour des frais d'écolage notamment.

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, n'a pas procédé à des attributions particulières cette année. En effet, le financement spécial « Impôt des personnes morales » totalise d'ores et déjà un montant de 4 millions de francs. Il n'a ainsi pas été jugé approprié de l'augmenter encore. Ce fonds doit permettre de ne pas prendre de décisions hâtives avec la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises, mais il ne doit pas non plus permettre aux autorités de se reposer sur un coussin trop important avant de prendre des mesures structurelles pour rééquilibrer le compte de résultat.

Il est donc proposé de virer l'entier du bénéfice 2018 à la fortune nette pour la porter à CHF 12'275'745.86.

L'exercice 2018 peut donc à nouveau être qualifié d'excellent. Cependant, il faut immédiatement relativiser ce résultat très favorable suite à des informations qui nous sont parvenues après la clôture des comptes. En effet, pour être correct, le résultat de l'exercice devrait tenir compte d'une correction fiscale à la baisse de l'impôt des entreprises de l'ordre de CHF 850'000.-. Cette correction, doublée en raison de l'adaptation des acomptes 2019, sera effectuée à la charge de l'exercice 2019 et représentera ainsi une diminution des recettes fiscales des entreprises de l'ordre de CHF 1'700'000.- par rapport au montant qui figure au budget de l'année 2019.

Au niveau des investissements du patrimoine administratif, ces derniers se sont élevés à CHF 4'254'479.15 brut (budget de CHF 7'649'000.-) et à CHF 3'643'843.45 net (budget de CHF 7'174'000.-), soit à un montant proche de notre capacité d'autofinancement.

Il faut également mentionner que la dette avec intérêts a progressé de CHF 1'330'000.- pour se situer à fin 2018 à CHF 14'995'000.-, soit une dette de CHF 2'902.07 par habitant. Cet endettement s'explique notamment par un niveau d'investissements élevé en raison des projets conséquents actuellement en cours. Il s'agit ainsi d'être attentif à l'évolution de l'endettement communal et particulièrement à celui issu du compte général.

La réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) ayant été acceptée avec un très bon score lors des votations fédérales du 19 mai dernier, il s'agira dès lors pour notre commune de suivre et d'analyser avec toute l'attention nécessaire le projet de révision 2021 de la Loi sur les impôts

du canton de Berne qui a été mise en consultation le 4 avril dernier en vue d'appliquer les dispositions contraignantes du droit fédéral.

Le Conseil municipal et la Commission des finances, unanimes, vous proposent de prendre connaissance des crédits supplémentaires de CHF 4'705'347.53 ainsi que les comptes 2018 qui présentent un bénéfice de CHF 1'316'784.63 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 1'698'378.23.

Conformément à l'art. 78 al. 3 de l'Ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, il est proposé d'imputer à la fortune nette le bénéfice du compte général. Après cette opération, le compte de fortune nette, appelé à présent « Excédent/découvert de bilan », s'élève à CHF 12'275'745.86 au 31 décembre 2018.

*Ouverture de la discussion :*

M. Gaëtan Aellen, président : "Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais d'abord passer en revue les comptes communaux chapitre par chapitre puis, fonction par fonction. Pour la récapitulation du compte de résultats à partir de la page 191, vous pourrez vous manifester au fur et à mesure de l'avancée des chapitres. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale puis les comptes seront soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition...

M. Christian Tharin, PLR : "Contrôle des crédits, page 83 à 85. Nous avons une question concernant le contrôle des crédits. Pourquoi n'y a-t-il que très peu de crédits dont les comptes ont été arrêtés ? Nous citons en exemple la construction des deux ascenseurs de la gare datant de 2013 comme exemple parmi ceux de la liste présente dans les comptes 2018. Nous sommes également surpris qu'aucune dépense n'a été effectuée pour deux crédits validés par le Conseil municipal en 2015, à savoir la rénovation de la station transformatrice de la Route de Tramelan (CHF 80'000.00) et celui du renouvellement des installations basses tensions au Passage de Champ-Meusel (CHF 50'000.00). Pouvons-nous conclure qu'aucun travaux sont nécessaires et par la même occasion boucler ces mêmes crédits ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Vous mettez le doigt sur des préoccupations de l'Exécutif. Ce sont effectivement des éléments que nous discutons régulièrement, et qui ont été discutés dans le cadre de l'élaboration du plan financier. Il y a un certain nombre de crédits ouverts, mais aussi certains qui n'ont pas été utilisés (par exemple celui pour la Rue du Midi). Il y a des priorités qui se dégagent par rapport à d'autres, et parfois il faut aussi prendre en compte l'impossibilité d'intervention, que ce soit en termes de planification des entreprises de génie civile, ou en termes de ressources disponibles. Je ne peux pas vous donner des précisions complètes sur chaque situation, mais c'est une préoccupation du Conseil municipal de pouvoir boucler certains crédits dans les années à venir."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci beaucoup pour ces informations."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste a étudié avec intérêt les comptes communaux 2018. D'emblée, elle souhaite remercier M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe pour leur travail rigoureux. La présentation du rapport peut être qualifiée d'excellente et les chiffres annoncés, indiquant que la fortune nette est augmentée ceci grâce au bénéfice de CHF 1'316'784.53 du compte général, la réjouit, malgré un endettement qui continue de prendre l'ascenseur. Elle approuve donc les comptes en regrettant le choix de ne pas procéder à des attributions particulières cette année. Elle aurait trouvé judicieux que le bénéfice soit attribué au Fonds d'entretien et de rénovation des immeubles du patrimoine financier qui en a grand besoin actuellement. Quant à l'information reçue après la clôture des comptes concernant une diminution fiscale de l'impôt des entreprises de l'ordre de

CHF 1'700'000.- qui devrait intervenir en 2019, la fraction en prend note. Au niveau du canton, une bonne surprise pourrait être annoncée pour 2021. Dans la révision de la loi sur les impôts, un nouvel article a été proposé qui stipule que l'impôt fédéral direct à verser à la Confédération sera moins élevé et donc qu'une ressource supplémentaire de 1,4 % pourrait être versée aux communes. Mais il faut savoir que cette révision de la loi est encore en consultation. Pour revenir aux comptes 2018, la fraction relève encore quelques points du rapport présenté. En page 9, elle constate avec regrets que les investissements nets de CHF 7'174'000.- prévus au budget n'ont été réalisés que pour CHF 3'643'843.45. Ces investissements étant beaucoup moins importants que prévu, on ne peut donc pas parler, pour 2018, d'investissements élevés. En page 5, elle apprend également que l'attribution de CHF 64'000.-, par l'intermédiaire de financements spéciaux pour les bâtiments du patrimoine financier, ne représente que 19,7% de la somme totale à disposition en fonction de la norme établie de 1,8 % des valeurs AIB dans le Règlement du Patrimoine, ce qui peut être considéré comme largement insuffisant. Et finalement, dans un tout autre domaine, celui des POIAS (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale), en page 4 du rapport, il est indiqué qu'un montant de CHF 31'421.- a été attribué au Fonds de développement de la commune suite à des subventions reçues supérieures aux coûts annuels. La fraction socialiste regrette que cette somme n'ait pas été directement allouée à de la formation pour faciliter la réinsertion professionnelle ou à de la prévention."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Notre fraction a pris bonne connaissance des comptes communaux 2018 et nous nous réjouissons de cet excellent résultat. Nous prenons acte que l'exercice est bouclé avec un bénéfice de CHF 1'316'784.63 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 1'698'378.23 alors que ces deux comptes prévoyaient des déficits. Nous prenons acte de la correction fiscale à la baisse d'impôt des entreprises de l'ordre de CHF 850'000.00, montant doublé en raison de l'adaptation des comptes 2019 et qui engendrera une diminution des recettes fiscales des entreprises de CHF 1'700'000.00 par rapport au montant figurant au budget de l'année 2019. Nous resterons attentifs au projet de révision 2021 sur la Loi sur les impôts du canton de Berne suite à la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). La fraction libéral-radical approuve le virement de l'entier du bénéfice 2018 pour porter la fortune nette à CHF 12'275'745.86. En outre, nous approuvons les crédits supplémentaires de CHF 4'705'347.53 ainsi que les comptes 2018. Nous remercions l'administration des finances pour son excellent travail et la gestion impeccable des comptes de notre commune."

M. Roger Comte, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance des comptes communaux 2018, et se réjouit de l'excellente santé financière de notre commune, avec un bénéfice de CHF 1'316'784.63 du compte général contre un déficit budgété de CHF 617'275.00. Le résultat du compte global de CHF 1'698'378.23 souligne une très bonne année 2018. Remarquable est le degré d'autofinancement après 2016 de 81,72 %, 2017 de 87, 51 %, et pour 2018 de 103,08 % des investissements nets, nous ne pouvons que constater l'excellente gestion de nos finances communales. Des pertes fiscales s'annoncent suite à la votation du 19 mai 2019 concernant l'imposition du bénéfice des entreprises (RFFA). Nous devons continuer d'anticiper et planifier l'avenir afin de garantir aux Imériennes et Imériens des prestations et des services de qualité. Avec notre politique d'investissement, nous contribuons au dynamisme économique et social qui anime notre village, et de plus notre région, où Saint-Imier jouera un plus grand rôle à l'avenir. Nous profitons de l'occasion pour adresser un grand merci à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l'ensemble de ses équipes pour l'important travail fourni tout au long de l'année et pour la gestion et la maîtrise de ce dossier complexe, technique, et de longue haleine. Nos remerciements ne seraient pas complets si nous ne nommions pas encore ici le Conseil municipal. En conclusion, et pour toutes les raisons énumérées précédemment, la fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes communaux 2018."

Au vote, les comptes communaux 2018 sont adoptés à l'unanimité.

M. Gaëtan Aellen, président : "Avant de passer au point suivant, je vais libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, en le remerciant vivement pour son travail et ses disponibilités et lui souhaitant une très bonne soirée."

...Il est 20 h 00, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance....

## 6. Prendre connaissance du Programme de législature 2019 – 2022

Le Conseil municipal a le plaisir de remettre aux conseillers de ville son programme pour la législature 2019 – 2022. Conformément à l'art. 44 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, le Conseil de ville prend connaissance du programme de législature et peut s'exprimer à son sujet.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du programme de législature 2019-2022. Visiblement, les conseillers municipaux y ont investi de l'énergie, du temps, de la réflexion. Qu'ils en soient ce soir sincèrement remerciés. Ce programme est très ambitieux et mérite que nous soutenions les conseillers municipaux, dynamiques et désireux d'aller de l'avant pour le bien de toutes les Imériennes et tous les Imériens. Les diverses commissions auront également du pain sur la planche pour épauler notre Exécutif, ainsi que nous toutes et tous ici présents. Evidemment, certains projets nous parlent plus que d'autres et nous imaginons bien que les débats en commission et au Conseil de ville ne vont pas manquer. Par curiosité, le premier thème présenté se rapportant à la nouvelle commune d'Erguël, la fraction socialiste aimerait savoir si le programme a été soumis au comité de pilotage de la fusion pour une prise de position et si des synergies intercommunales sont envisagées à court terme déjà. De manière générale, il est aujourd'hui difficile d'anticiper tout ce qui peut se passer en quatre ans. Il faudra opérer des choix, établir des priorités entre l'indispensable et le souhaitable, entre l'urgent et ce qui peut attendre. Au regard de la quantité des objectifs posés, une seule législature n'y suffira pas. Même si l'aspect pécuniaire n'est pas toujours le meilleur critère de sélection, au vu de la situation économique, les finances seront inévitablement la pierre angulaire des choix à venir. La fraction socialiste entend y porter un regard attentif pour garantir l'utilisation judicieuse des deniers publics, tout en veillant au maintien et au développement de la qualité de vie de tous les habitants de notre Cité, quels qu'ils soient."

M. Patrick Tanner, maire : "Pour rassurer Mme Nathalie Fiechter, PS, le Conseil municipal est conscient que ce programme est ambitieux, et qu'il n'est pas possible de tout faire en une seule législature. Il s'agit de poser des jalons. Certains dossiers vont prendre du temps, et nécessiteront également un soutien régional. Est-ce que vous pouvez juste me rappeler votre première question concernant les communes partenaires ?"

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Si le programme a été soumis au comité de pilotage de la fusion pour une prise de position et si des synergies intercommunales sont envisagées à court terme."

M. Patrick Tanner, maire : "Non, le programme n'a pas été soumis au comité de fusion. Le projet de fusion a été mis en numéro 1. C'est un élément qui occupe des groupes de travail, des commissions, le Conseil municipal."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Ce n'était pas dans l'idée d'une adhésion, mais plutôt juste pour avoir un échange de points de vue, pour voir si des idées pouvaient en sortir."

M. Patrick Tanner, maire : "Les grands projets discutés au sein de la commune, comme dans d'autres communes, sont régulièrement échangés au sein du Copil. Nous nous tenons au courant de l'évolution, et de la stratégie, dans différents domaines."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Merci."

M. Claude Voisin, ARC : "C'est avec beaucoup de plaisir que la fraction ARC a pris connaissance de ce programme qui cerne parfaitement les problèmes et objectifs communaux. D'ailleurs, c'est un programme ambitieux qui se veut positif, tourné vers l'avenir et qui permettra, nous l'espérons, à chacun de trouver sa place et de se réaliser au sein de notre commune. En effet, chaque couche de la population est touchée : que ce soit au niveau de l'action sociale qui a pour objectif d'élargir sa palette de services aux personnes plus âgées ou lorsqu'on parle d'un écoquartier pour les personnes qui désirent s'installer en Ville ou encore de l'aménagement d'un centre sportif multisports qui fera plaisir à la jeunesse. Ce programme fait plaisir et c'est avec enthousiasme que les membres de la fraction ARC engageront leurs forces mais aussi le temps nécessaire à la réalisation de ces beaux projets pour les quatre années à venir. Dans cet engagement pour la commune, le Législatif peut compter sur des conseillères et conseillers municipaux qui se donnent à 100 % pour Saint-Imier et qui nous montrent de belles perspectives d'avenir à travers les pages de ce nouveau programme de législature. Je terminerai donc en leur disant un grand merci !"

M. Samuel da Silva, PLR : "La fraction PLR a pris connaissance, avec une certaine curiosité, du "Programme du Conseil municipal pour la législature 2019-2022", qui s'annonce plutôt téméraire, néanmoins qui répond aux futurs enjeux auxquels notre Cité devra faire face ces prochaines années. Aussi les quatre axes retenus vont dans cette direction, ainsi que les multiples projets retenus dans les différents dicastères. En effet la nouvelle Halte CFF, symbole clair de croissance, à l'est, dynamisera et valorisera tout ce quartier tant au nord, pour la partie de l'ancien asile, qui pour rappel sera libéré dès juillet 2019, qu'au sud, pour le tout nouveau quartier Bakounine et la zone industrielle de La Clef. De quoi convaincre de nombreux nouveaux habitants ou entreprises ! Dans la foulée le Plateau de la Gare, qui est notre lieu d'arrivée privilégié pour maints visiteurs annuels, aura droit à un réaménagement complet, qui favorisera la convivialité et créera une image accueillante de notre commune, au travers, entre autres, de son complexe hôtelier, qui est attendu par une bonne partie des acteurs industriels régionaux.

- Ensuite la réflexion autour du quartier de la Fin-des-Fourches satisfait à une nécessité claire : les logements réfléchis, notamment pour les familles, et par conséquent pour accueillir de prétendus résidents dans un secteur spécialement dédié à cet effet. D'autre part, la dynamique de vouloir décentrer ou recentrer les activités sportives ou publiques au sud de la ville sera l'occasion de rassembler bon nombre de clubs sportifs de notre village autour d'un projet commun de complexe sportif et qui pourra, nous l'espérons, satisfaire la majorité d'entre eux, comme le relève le programme au niveau des places de stationnement. Finalement n'oublions pas que le sport est également un vecteur de valeurs sociétales.
- Pour finir, il y a la nouvelle commune d'Erguël qui soulève encore de nombreuses questions. Certes, avec 9'000 habitants, "l'union fait la force", mais comment lier toutes ces communes sans mettre de côté chacun des cinq acteurs ? Nous saurons dans les prochaines semaines comment avancer avec ce dossier. Ici, il s'agira de réfléchir pour le Haut-Vallon, avec tout ce que notre commune pourra apporter à cette nouvelle entité.

A nous tous, dès à présent, d'œuvrer pour soutenir ce programme. En conclusion, le Parti libéral-radical apportera, le plus pertinemment et pondérément possible, son soutien au programme de législature et remercie le Conseil municipal pour le fruit de leur réflexion, qui contribuera à ce qu'il ne fasse pas seulement ou simplement "bon", mais "mieux" vivre à Saint-Imier !"

M. Gaëtan Aellen, président : "La parole est-elle encore demandée ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant."

7. Crédit d'engagement de CHF 743'000.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour la rénovation de la Route des Planches permettant d'accéder à l'entreprise Longines (par le sud) ainsi qu'au stade d'athlétisme et au stand de tir – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

La Compagnie des Montres Longines Francillon SA s'est approchée de la Commune municipale de Saint-Imier afin de lui faire part de la mise en œuvre d'un nouveau concept de stationnement autour de l'entreprise.

En effet, suite à la magnifique croissance de la marque au sablier ailé et dans l'optique de renforcer encore l'attractivité et la qualité des aménagements de son site historique, le parage dans les environs de l'usine est devenu une préoccupation.

Ainsi, un nouveau parking de plusieurs étages, d'une capacité de 300 places, sera construit dès l'année prochaine au sud-est des bâtiments existants. L'accès à ce nouvel ouvrage empruntera la Route des Planches dont l'état est vétuste et la largeur insuffisante pour un tel accroissement de la charge de trafic.

Il s'agit ainsi de procéder à la rénovation complète de la route communale des Planches et à son élargissement depuis le carrefour avec la route menant aux Pontins jusqu'au croisement avec le chemin d'accès au stade d'athlétisme.

Des totems placés à l'entrée du site par l'entreprise indiqueront les disponibilités des places de parc afin d'éviter les déplacements inutiles. En outre, une canalisation de drainage sera mise en place au sud de la route, de même qu'un éclairage public aujourd'hui inexistant.

Le coût total du projet s'élève à CHF 690'000.- HT ou CHF 743'000.- TTC. Une part de CHF 50'000.- HT de ce montant sera financée par le domaine de l'électricité pour la pose de tubes électriques pour la future mise sous terre de la ligne moyenne tension sud. En outre, l'entreprise Longines prendra à sa charge un montant de CHF 125'000.- HT pour les aménagements qui lui seront dédiés (éclairage public, drainage) ou privé (totems, tubes de liaison).

Au final, les dépenses routières s'élèveront ainsi à CHF 515'000.- HT, honoraires, divers et imprévus inclus. Le projet n'ayant pas été annoncé lors de l'élaboration du budget 2019, il ne figure pas au plan financier. Il a cependant été intégré par le Conseil municipal dans le nouveau plan des investissements actuellement en cours d'élaboration.

En cas d'acceptation du crédit d'engagement par votre Conseil, le projet devrait débuter immédiatement après les vacances d'été, sous réserve de l'obtention du permis de construire.

Un tel projet permettra incontestablement d'améliorer la situation actuelle et de favoriser le développement du site des Longines. Il offrira également une accessibilité améliorée aux infrastructures sportives situées dans ce secteur (stade d'athlétisme et stand de tir).

Pour ces différentes raisons, le Conseil municipal unanime, les commissions de l'équipement, des finances ainsi que de l'urbanisme et de la mobilité, toutes trois unanimes également, vous recommandent d'accepter la libération d'un crédit d'engagement de CHF 743'000.-, non prévu au plan financier et en le finançant par l'emprunt.

*Ouverture de la discussion :*

M. Denis Gerber, PLR : "La fraction PLR a examiné avec soin le rapport concernant la rénovation de la Route des Planches permettant l'accès à l'entreprise Longines (sud), au stade d'athlétisme et au stand de tir. Le chemin actuel en plus d'un état indigne d'un accès à une prestigieuse entreprise mondialement connue empêche une circulation fluide et sécurisée à l'approche de la route cantonale en particulier. Le projet d'un nouveau parking à plusieurs étages permettra de résoudre le problème lancinant du stationnement pour les invités et les employés de l'entreprise. La fraction prend acte :

- de l'implication financière importante de l'entreprise Longines pour divers aménagements;
- de l'amélioration sensible de l'accès;
- de l'installation d'un drainage;
- de la mise en place d'un éclairage public;
- pose de tubes électriques prévus pour une étape future d'aménagement de la zone.

Il soutient sans restriction le projet pour lequel il demande que tout soit mis en œuvre pour une mise en route des travaux dans les meilleurs délais. Il accepte donc à l'unanimité de libérer un crédit d'engagement de CHF 743'000.- non prévu au plan financier. Il accepte que ce financement se fasse par emprunt."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Notre fraction a pris connaissance des rapports établis par le Conseil municipal et le chef du Service de l'équipement. Si la rénovation de la Route des Planches est acceptée ce soir, elle permettra non seulement d'améliorer l'accès aux infrastructures sportives situées non loin, mais également à Longines de poursuivre son développement en construisant un nouveau parking de 300 places. En discutant de ce projet en fraction, il en est ressorti que le carrefour de la Route des Planches et de la route cantonale menant aux Pontins pouvait s'avérer dangereux. En effet, que cela soit en descendant des Pontins ou en voulant s'engager sur la route cantonale, la visibilité est très restreinte. Notre fraction souhaite que des discussions soient entreprises en parallèle avec l'Office des ponts et chaussées du canton afin d'améliorer cette situation dangereuse, en étudiant la pose de miroirs ou l'adaptation de la morphologie du terrain afin d'augmenter la visibilité. Alternative régionale et communale approuvée à l'unanimité la libération d'un crédit d'engagement de CHF 743'000.-, non prévu au plan financier, et en le finançant par l'emprunt."

M. Gerolamo Pepe, PS : "C'est avec attention que la fraction socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la rénovation de la Route des Planches, permettant d'accéder à l'entreprise Longines par le sud et à d'autres sites sportifs. La création d'un parking côté sud-est du site des Longines améliorera incontestablement la situation actuelle le long de la Rue des Noyettes. Du moment que l'on élargit la route, notre fraction se pose la question de la création d'un trottoir pour la sécurité des promeneurs et des personnes à mobilité réduite. La fraction socialiste accepte le plan de financement par emprunt."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vous ai entendu parler de trottoir. Si vous regardez les plans, il n'y a pas de trottoir prévu. Par contre, il y a des discussions pour un marquage (marquage visuel, pour permettre une certaine sécurité et le croisement des voitures, et aussi un marquage au sol). Des discussions sont en cours."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Merci pour les informations."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 743'000.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour la rénovation de la Route des Planches permettant d'accéder à l'entreprise Longines (par le sud) ainsi qu'au stade d'athlétisme et au stand de tir, financé par emprunt, est accepté à l'unanimité.

8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école primaire, en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire

M. Patrick Domon, ARC, propose M. Raphaël Perotto, ARC.

Au vote, le candidat est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

9. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse, en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire

M. Patrick Domon, ARC, propose Mme Danika Perret, ARC.

Au vote, la candidate est nommée à l'unanimité.

10. Traitement de la motion « Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune » déposée le 9 mai 2019 par la fraction libérale-radical (PLR) : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le 9 mai dernier, la fraction libérale-radical a déposé une motion intitulée « Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune ». Cette motion correspond à une réactualisation de la motion du 24 octobre 2013 non traitée. Elle annule et remplace cette dernière.

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion, ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Comme mentionné dans le Programme de législature, le patrimoine immobilier de Saint-Imier est très varié et parfois relativement vétuste. En outre, le besoin en investissements dans les bâtiments tant du patrimoine administratif que financier est très important ; il constituera un réel enjeu pour cette législature. Le Conseil municipal l'avait par ailleurs déjà mentionné dans sa stratégie immobilière présentée lors du Conseil de ville du 26 avril 2018.

Il s'agira ainsi de garantir un équilibre financier tout en réalisant les investissements nécessaires au maintien, voire au développement de notre patrimoine nécessaire à l'accomplissement des tâches de notre collectivité. Pour le Conseil municipal, il y a nécessité de fixer rapidement des priorités concertées en matière de politique foncière de la Municipalité, afin de permettre de servir les objectifs qu'il s'est fixés. La motion allant dans le même sens, l'Exécutif et le Service bâtiments et infrastructures sportives y sont favorables.

Compte tenu de ce qui précède et considérant que le débat à ce sujet est devenu indispensable, le Conseil municipal propose l'entrée en matière sur la motion et suggère de confier son traitement à la Commission bâtiments et infrastructures sportives.

*Ouverture de la discussion :*

M. Vital Carnal, PS : "La réactualisation de cette motion est une bonne piqure de rappel à la Commission bâtiments et infrastructures sportives : il faut s'occuper de nos bâtiments ! Membre de cette commission, je peux vous assurer que, comme mentionné dans le programme de législature, la gestion du parc immobilier nous préoccupe aussi. Par conséquent, la fraction socialiste propose, tout comme le Conseil municipal, d'accepter la motion, et de confier son traitement à la Commission bâtiments et infrastructures sportives."

M. Raphaël Perotto, ARC : "Suite à la réactualisation par le PLR de la motion du 24 octobre 2013 intitulée: "Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune", la fraction ARC a examiné sa nouvelle version déposée le 9 mai dernier. Le débat à ce sujet semble clairement indispensable et cohérent avec la stratégie immobilière et les enjeux de la nouvelle législature. Le défi de garantir un équilibre financier tout en investissant pour le maintien et le développement du parc immobilier ne pourra être relevé qu'en priorisant les objectifs. Au vu de la convergence entre les objectifs de politique foncière de la Municipalité et l'objet de la motion, la fraction ARC accepte cette dernière et suit avec conviction l'avis du Conseil municipal quant à l'attribution de son traitement à la Commission bâtiments et infrastructures sportives."

M. Christian Tharin, PLR : "Lors du dernier Conseil de ville, la fraction libérale radicale a déposé une motion réactualisée concernant la gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune. Le but de notre motion étant de pouvoir définir une ligne directrice sur la gestion ainsi que la planification des entretiens des différents bâtiments dont nous sommes les propriétaires. C'est avec une grande satisfaction que nous prenons connaissance que le Conseil municipal entre en matière sur cette motion afin d'empoigner les réflexions nécessaires à moyen et long termes. Notre fraction accepte également que le traitement de cette motion soit confié à la Commission bâtiments et infrastructures sportives. Nous sommes bien conscients que le travail demandé est énorme et qu'une fois le rapport sur notre table, il ne faudra pas simplement en prendre connaissance et laisser ce document de côté. Il faudra bien entendu mettre la main au porte-monnaie afin d'assainir nos bâtiments. Il ne restera plus qu'à trouver la moins mauvaise solution pour nos finances tout en étant cohérent avec les utilisations prévues des bâtiments. Nous sommes d'ores et déjà impatients de connaître les conclusions sur l'évaluation d'externaliser la gestion courante par des professionnels ainsi de connaître l'avis de la commission sur la création d'une agence immobilière communale. Comme dit précédemment, la fraction libérale-radical est tout naturellement favorable au traitement de cette motion par la Commission des bâtiment et infrastructures sportives."

Au vote, le traitement de la motion "Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune" déposée le 9 mai 2019 par la fraction libérale-radical (PLR), en la confiant à la Commission bâtiments et infrastructures sportives, est accepté à l'unanimité.

## 11. Motions et interpellations

M. Gaëtan Aellen, président, informe avoir reçu une motion sur le bureau du Conseil de ville.

M. Swann Thommen, ARC : "Cette motion s'ajoute à des éléments que le PLR vient de citer. Nous sommes heureux qu'il y ait une préoccupation commune, par rapport aux questions d'énergies, et des responsabilités, envers les citoyens et les générations futures, pour une politique communale orientée développement durable. Voici le texte de notre motion

intitulée « Pour une politique communale orientée développement durable ». La fraction ARC s'interroge sur l'avenir de notre commune et plus particulièrement sur son rôle progressiste à jouer, dans son développement environnemental, sociétal et économique dans la perspective de l'Agenda 2030. En effet, notre commune, à l'approche de changements majeurs dans un avenir plus ou moins proche, se doit de se munir d'outils et d'objectifs concrets afin d'engager la transition; où elle fait déjà preuve d'innovation. Cependant, il nous semble important d'accélérer cette réflexion et de prendre les mesures nécessaires afin de se fixer des objectifs à moyen et long termes capables de déterminer nos nouveaux modes de consommation afin d'offrir à nos citoyens et aux générations futures un environnement viable et vivable. L'urgence climatique évoquée dans les médias et la sphère scientifique, relayée par nos jeunes générations dans les rues, nous pousse à agir rapidement. Dans cette optique, la Confédération et les Etats membres de l'ONU ont déjà mis sur pied l'Agenda 2030 qui encadre les efforts qui sont déployés conjointement au niveau national et international pour relever les grands défis de la planète. A cet effet, la Confédération a déployé plusieurs outils cantonaux et communaux afin de fixer des objectifs répondant aux exigences de l'Agenda 2030 et ce à différentes échelles. Ces outils existants (telle que la boussole bernoise du développement durable) permettent une évaluation qualitative simple évaluant les contributions des décisions politiques au développement durable régional ou communal ainsi que les ouvrages projetés d'une manière uniforme comparative et globale sous les trois axes que sont l'environnement, l'économie et la société. Il est également possible de se voir octroyer des subventions afin de mettre en œuvre ces objectifs futurs. Nous souhaitons donc que la commune de Saint-Imier participe au programme de l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne et conçoive des possibilités et des nouvelles mesures afin de rendre notre commune durable, respectueuse de notre environnement et cohérente face aux actions menées à l'échelle nationale et internationale. Il est de notre devoir de s'engager dans cette direction et d'en faire une priorité. On ne peut plus attendre ! Pour ce faire la fraction ARC propose de créer une commission temporaire afin de s'atteler à cette tâche et de poursuivre cette réflexion de manière concrète quant aux mesures à prendre sur le moyen et court termes."

M. Patrick Tanner, maire : "Conformément à l'art. 3, al. 3, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera à votre conseil lors de sa prochaine séance soit l'entrée en matière ou son refus, et il appartiendra au Conseil de ville de déterminer la suite."

M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas reçu d'autre motion, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "J'aurais des éléments de réponse à amener à l'interpellation de la fraction PLR par la voix de M. Denis Gerber, PLR, lors de la séance du 9 mai 2019 du Conseil de ville. Le 11 Juin 2019, le Département de l'équipement a reçu une première version du rapport actualisé du PGEE zone agricole. Ce document a été présenté à la Commission de l'équipement le 12 juin 2019 afin d'en faire une brève présentation. Le rapport est maintenant en cours d'évaluation technique afin de déterminer ses conséquences pratiques et financières. Il est déjà possible de mentionner que les chiffres présentés dans cette première version, évaluent le coût des nouvelles infrastructures à 2,2 millions sur la Montagne de l'Envers (Pontins, Châtelaine, Cerlière, Creux-Joly, Baillive) et 1,37 millions à Mont-Soleil. Ces 3,57 millions permettraient de traiter les eaux usées de 99 habitants permanents, ce qui représentent CHF 36'060.- par habitant. Les coûts de rénovation des fosses septiques et étanches ne sont pas inclus dans ces montants, il en est de même pour les frais de fonctionnement et de ressources humaines nécessaires à ces tâches. Il a été proposé à la commission de traiter ce dossier en suivant la procédure standard, c'est-à-dire d'évaluer les deux PGEE au sein du département puis d'informer la commission sur les options possibles et leurs coûts afin d'obtenir un préavis, puis de faire remonter le dossier au Conseil municipal pour validation. Cette façon de procéder a été acceptée par la Commission de l'équipement à l'unanimité. Celle-ci démarrera ses travaux en automne 2019."

M. Denis Gerber, PLR : "Je prends acte de cette réponse."

M. Patrick Tanner, maire : "Pour faire suite à l'interpellation du 9 mai de M. Christian Tharin, PLR, concernant la protection des données, je vous communique la réponse au Conseil municipal aux questions suivantes :

- Les recommandations émises par la Commission de gestion sont-elles automatiquement suivies et particulièrement celles concernant la protection des données ?

Les recommandations émises par la Commission de gestion ne sont pas automatiquement ou systématiquement suivies par le Conseil municipal. En effet, comme pour l'ensemble des dossiers qui lui sont soumis, l'Exécutif analyse les recommandations faites par la commission sous l'angle du respect du droit et de la proportionnalité des suggestions proposées. La Commission de gestion ne dispose pas des prérogatives pour rendre des décisions et/ou des recommandations contraignantes à l'Exécutif. Cependant, l'Exécutif ne voit pas de raison objective de ne pas suivre les recommandations pertinentes qui lui sont soumises dans un but d'amélioration des processus existants et afin d'éviter d'éventuelles non-conformités. En sa qualité d'autorité de surveillance communale en matière de protections des données, la Commission de gestion veille au respect des prescriptions relatives à la protection des données au sein de l'administration communale. Elle s'acquitte de cette tâche par différents moyens comme des prises de position au sujet d'actes législatifs et de mesures touchant à la protection des données, de conseil et formation des autorités responsables sur les questions de protection des données, de réception et traitement des contestations émanant de citoyennes et citoyens. En outre, chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, mais au moins une fois par semestre, elle établit un rapport détaillé de ses constats à l'attention du Conseil municipal qui prendra les mesures adéquates.

- Qui porte la responsabilité en matière de protection des données lorsqu'une recommandation n'est pas suivie ?

Si la recommandation s'avère judicieuse et qu'elle est conforme au droit, il semble évident au Conseil municipal que celui qui ne s'y conforme pas et provoque par son attitude, son action ou son inaction une violation du devoir de protection des données en porte la responsabilité.

- Est-ce que la Commission de gestion est-elle informée automatiquement lorsque des décisions touchant la protection des données sont prises, comme par exemple la plateforme internet sécurisée en cours d'élaboration qui sera disponible pour toutes les commissions ?

Il n'est pas prévu que la Commission de gestion soit systématiquement associée aux développements en cours, notamment lorsque ces derniers sont de la responsabilité de l'Exécutif communal ou de l'administration municipale qui doivent réaliser leur travail dans le respect des normes et directives en matière de protection des données. Cependant, il apparaît opportun et justifié aux yeux du Conseil municipal qu'en tant qu'autorité de surveillance communale en matière de protection des données, la Commission de gestion s'intéresse aux développements informatiques en cours et qu'elle signale sans délai les éventuels risques ou non-conformités qu'elle constaterait dans ses travaux d'analyse. Lorsque l'avis de la Commission de gestion est requis en tant qu'autorité de surveillance communale en matière de protection des données, il va également de soi que son avis est sollicité par le Conseil municipal ou l'administration, comme cela a été le cas par exemple pour les questions liées à la vidéosurveillance.

- Faut-il légiférer en introduisant une contrainte pour l'Exécutif dès le moment où la Commission de gestion fait des recommandations et particulièrement concernant la protection des données ?"

Il n'appartient pas au Conseil municipal de décider s'il est nécessaire de légiférer à chaque fois que la Commission de gestion fait des recommandations. Cependant, sans l'exclure lorsque cela s'avère judicieux, l'Exécutif estime qu'il n'est pas opportun de mettre en place un tel automatisme qui risquerait de provoquer une surréglementation inutile et superflue. Par l'intermédiaire de ses rapports annuels ou semestriels, la Commission de gestion peut cependant en tout temps proposer à l'autorité exécutive ou législative de légiférer sur un thème particulier afin de combler une lacune."

M. Christian Tharin, PLR : "Je remercie M. le maire pour ces informations."

M. Gaëtan Aellen, président : "Y a-t-il encore des réponses aux interpellations ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas. Nous passons aux nouvelles interpellations. Je vous informe en avoir reçu une sur le bureau du Conseil de ville. Je donne la parole."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Communications à la population. Des citoyens nous ont fait remarquer que certaines informations ne sont pas communiquées par notre Municipalité. Un exemple récent étant l'ouverture de notre Piscine découverte. Il serait également important de faire connaître à la population les membres des bureaux des commissions, mais également de communiquer les représentations des membres de l'Exécutif et les nominations au sein de l'administration communale. Nous nous réjouissons des communications régulièrement mises en ligne sur la page Facebook. Néanmoins, tout le monde n'a pas de compte sur les réseaux sociaux et ont tout de même droit aux mêmes informations par le biais d'un petit encadré dans notre Feuille officielle."

M. Patrick Tanner, maire : "Je prends bonne note. Nous vous apporterons une réponse lors du prochain conseil, au nom du Conseil municipal."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci."

M. Gaëtan Aellen, président : "Y a-t-il d'autres interpellations ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

## 12. Petites questions

M. Gaëtan Aellen, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Patrick Tanner, maire : "Pour faire suite à la question de M. Swann Thommen, ARC, je me permets de vous communiquer la réponse du Conseil municipal qui s'appuie dans une très large mesure sur les informations fournies par le Service de protection contre les immissions du canton Berne en matière de téléphonie mobile. La Suisse dispose d'un réseau de téléphonie mobile couvrant l'ensemble de son territoire. Cela signifie que les rayonnements haute fréquence émis par les antennes touchent également l'ensemble du pays. Plus de 2'000 stations de base de téléphonie mobile sont en service dans le canton de Berne. Les antennes de téléphonie mobile sont actuellement situées au sud du cimetière, dans le secteur de la Combe à la Biche, au col du Mont-Crosin, au col des Bugnenets, au stand de tir de Sonvilier, sur l'antenne du Chasseral ainsi que dans la forêt des Loumonts au-dessus de Villeret. Les mâts sont actuellement équipés des technologies 2G, 3G et 4G. Outre les opérateurs de téléphonie mobile, la police et les services d'intervention disposent de leurs propres réseaux

de téléphonie mobile. Comme vous le mentionnez justement dans votre intervention, le revers de la médaille de cette couverture est une augmentation globale du rayonnement haute fréquence émis par les antennes. A proximité de ces installations de téléphonie mobile, la charge varie au cours de la journée en fonction du nombre de conversations transmises. Une antenne de téléphonie mobile n'émet pas de la même manière dans toutes les directions. En raison de cette particularité, ce n'est pas seulement la distance par rapport à l'antenne qui importe dans l'évaluation de la charge de rayonnement présente dans l'environnement, mais également la direction de propagation. Le terme 5G est utilisé pour désigner la 5<sup>e</sup> génération de téléphonie mobile. Le développement du réseau 5G permet aux opérateurs de répondre à la hausse du volume de données échangées par les utilisateurs et rend possibles des innovations telles que les véhicules autonomes, l'Internet des objets, les processus industriels automatisés ainsi que le recours à la réalité virtuelle et à la réalité augmentée. Les quantités de données transférées par les utilisateurs doublent chaque année et la tendance se poursuit. La 5G est une technologie plus efficace permettant de transmettre beaucoup plus d'informations à un plus haut débit. Le temps de réaction est beaucoup plus court. Il est possible de connecter simultanément 100 fois plus de terminaux qu'aujourd'hui et les connexions sont plus stables. La téléphonie mobile génère un rayonnement non-ionisant (RNI). Les scientifiques étudient depuis plusieurs années déjà les effets du rayonnement électromagnétique sur les êtres humains. Les effets nocifs liés au réchauffement des tissus corporels résultant de l'absorption du rayonnement de haute intensité sont prouvés. Les impacts éventuels sur les ondes cérébrales ainsi que les possibles effets cancérigènes, même pour un rayonnement de faible intensité, sont discutés, toutefois davantage en lien avec l'utilisation des téléphones mobiles eux-mêmes qu'avec la charge nettement plus faible des installations émettrices fixes. Aucun autre effet nocif n'a pu être prouvé jusqu'à présent. Afin de protéger la population contre les rayonnements nocifs pour la santé, le Conseil fédéral a fixé dans l'ordonnance RNI des valeurs limites d'immissions et des valeurs limites pour les installations que doivent respecter les exploitants. Les valeurs limites qui s'appliquent aux nouvelles bandes de fréquences de la 5G sont les mêmes que pour les réseaux des anciennes générations de téléphonie. Le Conseil fédéral souligne l'importance du principe de précaution ancré dans la loi sur la protection de l'environnement selon lequel les émissions doivent être limitées dans la mesure que permettent l'état de la technique et les conditions d'exploitation et pour autant que cela soit économiquement supportable. Le respect des valeurs limites doit être prouvé mathématiquement par les opérateurs de téléphonie mobile dans le cadre de la demande de permis de construire. Si le permis de construire est assorti d'une charge nécessitant d'effectuer une mesure de réception, une mesure du rayonnement doit être réalisée après la mise en service des antennes. Un processus de mesure est développé au niveau national en collaboration avec l'Institut fédéral de métrologie (METAS). Par ailleurs, les incertitudes actuelles doivent être prises au sérieux. A cet effet, le Conseil fédéral a instauré un groupe de travail au sein duquel dialoguent différents acteurs. Le groupe se compose de représentants du corps médical, de représentants d'opérateurs de téléphonie et d'experts indépendants et analyse les questions sanitaires et techniques. Il doit présenter au DETEC un rapport sur la démarche à adopter concernant l'avenir de la téléphonie mobile à court et plus long termes en tenant compte des intérêts des utilisateurs et des intérêts de protection. Les mêmes prescriptions et procédures d'autorisation que pour les réseaux précédents s'appliquent également à la 5G. Un permis est requis pour construire une station de base. Pour l'obtenir, l'opérateur de réseau dépose une demande de permis de construire dans la commune où sera sise l'installation. Parmi les documents requis figure une fiche de données spécifique au site indiquant les puissances d'émission, les directions principales de propagation des antennes et le rayonnement prévisible à proximité de la station de base. L'autorité compétente (en général la commune) pour l'octroi du permis de construire publie la demande de permis de construire. Les riverains ont ainsi la possibilité d'examiner les documents et de faire éventuellement opposition. La fiche de données spécifique au site indique le rayon d'habitation autour de la station de base dans lequel les riverains ont qualité pour faire opposition. L'autorité compétente pour l'octroi du permis de construire rend sa décision après avoir procédé aux clarifications nécessaires. A cet effet, elle fait évaluer chaque demande de permis de construire au service spécialisé cantonal. Des charges peuvent être

fixées si nécessaire afin de garantir le respect des dispositions légales. Si la station de base respecte les dispositions de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et du droit des constructions, l'autorité doit accorder le permis de construire. Toute modification d'une station de base de téléphonie mobile requiert en principe également un permis de construire ordinaire. La vérification de la conformité aux prescriptions relatives à l'environnement relève de la responsabilité du service RNI du canton de Berne. En cas d'adaptations clairement réglementées ayant peu ou pas d'impact sur les intensités calculées des champs électriques, il est possible de renoncer à un permis de construire ordinaire conformément aux recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) du 7 mars 2013. Dans ce cas, la modification est contrôlée par le service RNI du canton (procédure concernant les modifications mineures). Il peut s'agir par exemple du remplacement d'une antenne ou de l'exploitation d'une nouvelle bande de fréquences. Une mesure de réception est prescrite pour les stations de base dépassant 80 pour cent de la valeur limite d'installation. Cela permet de garantir que les stations émettant un rayonnement proche de la valeur limite respectent les prescriptions légales. Comme vous l'aurez compris et sauf retournement de situation suite à un moratoire sur la 5G demandé dans le canton de Berne, le Conseil municipal devra traiter les demandes de permis de construire dans le respect du droit en vigueur. A ce titre, il ne dispose d'aucune marge de manœuvre ni d'interprétation. Plusieurs cantons, notamment romands, ont remis en question la nouvelle norme de téléphonie et décrété des moratoires. La Confédération a pour sa part rappelé récemment que la compétence dans cette question est de son seul ressort et qu'il n'existe aucune latitude pour édicter des dispositions cantonales ou communales. Le Conseil municipal peut cependant vous assurer qu'il veillera à ce que les intérêts de ses concitoyennes et concitoyens soient pris en compte, de même que ceux en lien avec la protection de notre patrimoine bâti reconnu comme site construit d'importance nationale. A ce jour, aucune demande de permis de construire pour une antenne 5G n'est parvenu à la Municipalité. Toutefois, si cela devait être le cas dans les semaines ou mois à venir, nous ne pouvons que vous recommander de suivre attentivement les publications de permis de construire et d'agir selon vos convictions dans le cadre des procédures établies."

M. Swann Thommen, ARC : "Merci beaucoup."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Je vais vous répondre, au nom du Service de l'action sociale de Saint-Imier, à la petite question de la fraction PS, concernant la participation du Service social dans les manifestations "Soupe populaire". Après renseignements pris auprès de mes collègues, j'aimerais vous signaler que cette manifestation "Soupe populaire", est une manifestation organisée par des assistantes sociales et assistants sociaux du Jura bernois avec la participation volontaire de bénéficiaires de l'aide sociale. Le Service social de Saint-Imier a été contacté pour participer à cette manifestation, mais aucun de nos assistants sociaux n'a pu participer à ce projet qui s'est déroulé, comme vous l'avez constaté, un jour de congé. Vu que ce genre d'initiative relève de la responsabilité individuelle des travailleurs sociaux et que cela ne fait pas partie à proprement parler des missions de notre service, c'est également de leur entière responsabilité de participer ou non à ces projets."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Pas du tout content de la réponse. On doit s'engager dans ce genre de chose. Un certain volontarisme de la part de notre commune me ferait plaisir. Donc, pas content."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Je vais vous répondre, au nom du Conseil municipal, de la manière la plus complète possible à la petite question de la fraction PS, concernant la position du Conseil municipal sur l'avenir de la petite enfance dans notre commune. Plus concrètement les bons de garde et le projet intergénérationnel. En préambule, j'aimerais mentionner que le Conseil municipal de Saint-Imier est sensible et réactif concernant toute problématique venue de la population, de la petite enfance au 4<sup>ème</sup> âge, et nos projets reposent sur toute cette population comme nous pouvons le lire dans notre programme de législature. Concernant la mise en place des bons de garde, et pour ceux qui ne sont pas

encore au point avec ce sujet, je me permets de faire un bref résumé sur le sujet. Actuellement la subvention cantonale et communale pour l'accueil extrafamilial est une subvention destinée aux institutions. Avec la mise en place des bons de garde, cette subvention est destinée aux parents. Les bons de garde sont donc une forme de subvention cantonale et communale attribuée à la garde des enfants. Les parents qui ont besoin d'une place d'accueil extrafamilial pour leurs enfants reçoivent de leur commune de domicile un bon de garde en fonction de leurs revenus. Ils peuvent le faire valoir dans la garderie ou l'organisation d'accueil familial de jour de leur choix pour réduire les frais de prise en charge. Le canton participe aux coûts que doivent supporter les communes en cofinçant tous les bons délivrés via la compensation des charges. Les communes peuvent limiter le nombre de bons ou décider de ne pas participer au système. Les parents et les structures d'accueil doivent remplir certaines conditions pour bénéficier du nouveau dispositif. J'aimerais vous préciser qu'avec la mise en place du système des bons de garde, l'actuel mesure de subvention cantonale et communale concernant la garde d'enfant, n'existera plus, ce qui ne nous laisse pas vraiment le choix concernant notre participation au système de bons de garde. Cependant, toute information concernant la mise en place du système, l'entrée en vigueur et le mode de fonctionnement est un thème actuel au sein de notre Conseil municipal et c'est avec plaisir que, avant la fin de cette année civile, je reviendrai vers vous avec des informations et propositions plus précises. En ce qui concerne le projet intergénérationnel, vos interrogations se posent après l'annonce que la Fondation La Pelouse – site Barbapapa résilie le bail avec le Home La Roseraie et regroupe les deux sites à la Rue des Jonchères. Le Conseil municipal ne peut en aucun cas intervenir dans cette décision de la Fondation La Pelouse, nous pouvons seulement regretter la perte sociale, émotionnelle et éducationnelle que nous aurons lors du déménagement du site Barbapapa. Cependant le Service de l'action sociale reste sensible et complètement réceptif aux idées et remarques concernant ce projet intergénérationnel."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour la première partie concernant les bons de garde. C'est un sujet que l'on a pu aborder au Conseil du Jura bernois. La commission santé sociale du Jura bernois a dû se positionner à ce sujet, et dire à M. Pierre Alain Schnegg, Conseiller d'Etat, Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, tout le bien que l'on pensait des bons de garde. Maintenant, concernant l'intergénérationnel, vous, la commune, vous confirmez que vous n'êtes en rien dans la décision de La Pelouse ?

...Hochement de têtes du Conseil municipal...

M. Michel Ruchonnet, PS : "D'accord, je prends note."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Réponse à la petite question de M. Christian Tharin, PLR. Le 25 octobre dernier M. Christian Tharin, PLR, priait le Conseil municipal d'étudier la possibilité d'organiser en 2019 une journée de démonstration de musique militaire aux écoliers de Saint-Imier. Dans un courriel qui m'a été transmis par la Direction de l'Ecole primaire, le lieutenant-colonel Patrick Robatel, du Centre de compétence de la musique militaire à Berne, remercie la commune de Saint-Imier de son intérêt. Malheureusement il précise que le calendrier est complet pour cette année et que l'armée se doit de freiner l'élan des différents demandeurs. Mais il ajoute que le capitaine Philipp Werlen, responsables des workshops, prendra contact avec l'Ecole primaire tout prochainement afin de mettre sur pied une telle démonstration en 2020. Il nous remercie d'ores et déjà de notre patience et de notre compréhension. Effectivement pas plus tard qu'hier le directeur de l'Ecole primaire a pu parler avec M. Werlen qui lui a confirmé que les élèves de Saint-Imier pourront profiter de la venue de jeunes recrues courant septembre 2020, catégorie harmonie (pour les initiés)."

M. Christian Tharin, PLR : "Je remercie M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture. Je suis très satisfait du résultat. Je me réjouis de les entendre."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Il faudra encore patienter une année."

M. Patrick Tanner, maire : "Je me permets d'apporter une réponse du Conseil municipal à la petite question de M. Denis Gerber, PLR, du 9 mai dernier concernant les dépôts sauvages dans la nature. Voici le complément de réponse aux deux questions posées :

- Est-il permis de déposer de manière légale dans nos forêts les déchets verts provenant d'entretiens de jardins ?

Il n'est pas autorisé de déposer des biodéchets dans nos forêts. Conformément à l'art. 14 de l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED – RS 814.6009), les biodéchets doivent faire l'objet d'une valorisation matière ou d'une méthanisation pour autant :

- a) qu'ils s'y prêtent compte tenu de leurs caractéristiques et en particulier de leur teneur en nutriments et en polluants;
- b) qu'ils aient été collectés séparément;
- c) que leur valorisation ne soit pas interdite par d'autres dispositions du droit fédéral.

Les biodéchets qui ne doivent pas être valorisés selon l'al. 1 doivent, dans la mesure de ce qui est possible et judicieux, faire l'objet d'une valorisation purement énergétique ou d'un traitement thermique dans des installations appropriées. Il convient ce faisant d'exploiter leur potentiel énergétique. Ainsi, les déchets verts peuvent être considérés, du point de vue du droit supérieur, comme des déchets soumis à une élimination placée sous la responsabilité de la commune. Cependant, en préparant cette réponse, je dois vous avouer que notre Règlementation communale sur les déchets est lacunaire et interprétable, notamment aux art. 5 et 6 qui traitent de l'obligation d'utilisation et de l'interdiction de jeter ou de déposer des déchets. En outre, plusieurs références ne sont aujourd'hui plus d'actualité et une mise à jour de cette réglementation devrait être initiée.

- Si la réponse est non, à qui incombe la charge d'effectuer des contrôles périodiques ?

La tâche de contrôle incombe à la commune. En effet, l'art. 31 prévoit, je cite : Des mesures visant à l'établissement ou au rétablissement de l'état conforme aux prescriptions sont mises en œuvre conformément aux articles 44 et 45 de la loi sur les déchets. Sur proposition de la commission des travaux publics (aujourd'hui Commission urbanisme et mobilité), le Conseil municipal rend les décisions. Toute infraction aux prescriptions de notre règlement sur les déchets est passible d'une amende de CHF 5'000.- au maximum. L'application des dispositions pénales cantonales et fédérales est réservée. Alors que nous trouvons fréquemment une adresse ou un indice dans les déchets urbains abandonnés sur la voie publique, vous conviendrez qu'il est quasiment impossible de retrouver les responsables d'un dépôt de biodéchets s'ils ne sont pas pris sur le fait ou s'ils ne font pas l'objet d'une dénonciation auprès de la commune ou d'une plainte pénale auprès des instances judiciaires en charges des poursuites pénales. Pour conclure et sans informations étayées, le Conseil municipal ne dénonce ainsi pas systématiquement ces dépôts illicites au Ministère public afin d'éviter d'encrasser la machine judiciaire avec des affaires dont les chances de les élucider et donc d'aboutir sont quasi nulles."

M. Denis Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire de sa réponse. Je m'y attendais un peu. Cela ne sent pas très bon où cela a été déposé. C'est de la "pétch" comme on dit ! Ceci rejoint un peu l'idée de notre résolution, qui est d'informer les gens, de répéter, qu'il y a des endroits adéquats et équipés pour le dépôt des différents déchets."

M. Gaëtan Aellen, président : "D'autres réponses ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas reçu d'autre petite question, quelqu'un souhaite-t-il la parole ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point : Divers et imprévu."

### 13. Divers et imprévu

M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas de Divers et imprévu, quelqu'un souhaite-t-il la parole ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, cela ne semble pas être le cas, nous allons traiter le dernier point de l'ordre du jour, qui est donc une résolution."

### 14. Résolution

M. Gaëtan Aellen, président : "Vous avez tous reçu ce soir une résolution de la fraction libérale-radical. Nous allons commencer par décider de l'entrée en matière."

M. Gaëtan Aellen, président : "Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution sont priés de se lever."

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Gaëtan Aellen, président : "L'entrée en matière..."

...M. Gaëtan Aellen, président, est interrompu par M. Michel Ruchonnet, PS...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Etant donné la manière un peu cavalière dont nous découvrons le texte, une petite suspension de séance, pour pouvoir en discuter entre nous, nous ferait plaisir. Ceci serait un minimum."

M. Gaëtan Aellen, président : "Très bien, il est 20 h 45, nous reprendront la séance à 20 h 50."

...Suspension de séance, il est 20 h 45...

...Reprise de séance, il est 20 h 50...

M. Gaëtan Aellen, président : "Nous avons décidé à l'unanimité d'entrer en matière sur cette résolution. Maintenant, j'ouvre la discussion. Je passe la parole à M. Yann Doutaz, PLR, déjà pour cette résolution."

M. Yann Doutaz, PLR : "Résolution intitulée : Consommer et économiser ensemble. Actuellement nous sommes face à un réchauffement climatique qui est principalement dû aux émissions de gaz à effet de serre. Il est donc primordial d'agir pour protéger notre environnement afin d'éviter de nombreux bouleversements climatiques. De nos jours nous consommons énormément d'énergie et le coût de cette dernière augmente considérablement et continuellement. Les ménages sont des consommateurs, mais il est possible par de simples gestes de diminuer sensiblement la consommation d'énergie. Depuis 2017, notre commune dispose d'une base légale intitulée : "Concept pour améliorer l'efficacité énergétique à

Saint-Imier". Le concept s'applique à l'utilisation de la taxe prestation aux collectivités publiques. "PCP efficacité énergétique". L'art. 6 du règlement précise que des dépliants informatifs seront envoyés régulièrement à l'ensemble des consommateurs d'électricité de la commune. Une attention particulière sera portée à l'information sur ce sujet dans le cadre des écoles. Le Conseil de ville conscient de l'importance du problème souhaite que la commune : édite un dépliant pour les ménages, développe un concept pour les écoles. En bref, un ensemble d'actions facilement et rapidement applicables. En effet, des gestes simples permettent des économies importantes.

Le contenu pourrait toucher les domaines suivants :

1. Comment économiser l'électricité ?
2. Comment économiser l'eau ?
3. Comment économiser les frais de chauffage ?
4. Comment trier pour économiser de l'énergie ?
5. Des rappels simples incitant à éviter le dépôt de déchets souvent difficilement décomposables dans nos rues, dans nos forêts, et sur nos montagnes.
6. Un rappel à chacun de ses droits et de ses devoirs aussi et surtout dans ce domaine de la protection de notre environnement."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Alternative régionale et communale est ravie de découvrir le texte de cette résolution, et ne peut que s'enthousiasmer, qu'indépendamment des appartenances partisans, la défense de l'environnement soit partagée. Alternative régionale et communale a toujours été soucieuse, dans l'idée, et dans les actes, de favoriser le respect de l'environnement. Cette préoccupation commune offre de belles perspectives, à notre sens, d'actions concrètes. La résolution propose de mettre en place un ensemble d'actions facilement et rapidement applicables. On parle de court terme, c'est primordial. Ce qui nous paraît primordial aussi, et je fais référence à l'objet de la motion d'Alternative régionale et communale déposée ce soir, c'est la mise en place d'une politique de fond, environnementalement réfléchi à tous niveaux (fédéral, international). Il nous semble que la proposition faite précédemment par ARC, de créer une commission temporaire, qui pourrait traiter de ce sujet, d'un point de vu transversal, c'est réellement une manière, pas seulement de réagir à la question "environnement", mais de se mettre dans une dynamique de proactivité. Donc, il nous semble que ce n'est pas : ou/ou, mais : et/et. Nous adhérons complètement à la résolution du PLR, et nous nous réjouissons que vous adhérez aussi à la motion, qui nous paraît tout à fait complémentaire à cette résolution."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci à Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, pour ses propos. Notre fraction va également dans cette direction, et est favorable à la création d'une commission temporaire."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous saluons un virage important de notre petit parlement, avec l'écologie qui y rentre. J'espère que ce ne sera pas qu'un coup de vent. Pour nous, vous savez très bien que cela fait partie de nos gènes. Donc, ce soir, il se passe quelque chose. Nous soutiendrons aussi cette motion et résolution qui sont complémentaires."

M. Gaëtan Aellen, président : "Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote de cette résolution..."

...M. Swann Thommen, ARC, interrompt M. Gaëtan Aellen, président...

M. Swann Thommen, ARC : "Je souhaiterais juste savoir, est-ce qu'il est possible de voter la motion ce soir ?"

...Les membres répondent, dans un brouhaha, que non...

Au vote, la résolution intitulée : Consommer et économiser ensemble est acceptée à l'unanimité.

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal n'est pas inactif dans cette thématique, ni dans les mesures de communication. Il a été pris bonne note de la résolution.

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble plus être le cas. Je vous remercie, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 58.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :                      Le vice-chancelier :